

Protocole du système de sécurité de l'information de Recyclage Vanier

Opération	CONFIDENTIEL
Collecte	Balayage du code barre sur chaque contenant pour assurer la tracabilité
	Certificat de collecte fourni au client
	Bac toujours cadenassé
Transport	Communication et géolocalisation entre les chauffeurs et Recyclage Vanier
	Camions cadenassés en permanence lors des déplacements
Déchargement	Déchargements effectués lorsque les camions sont à l'intérieur du centre de destruction et que la porte extérieure est fermée et barrée.
	Conciliation numérique (quantité de bacs reçus, numéros de bacs, nombre de palettes, date, heure, etc.) par le responsable de la réception des marchandises entre la matière reçue et les informations indiquées sur le certificat de collecte
	Entreposage dans les zones de traitement confidentielles
Traitement	Opération de destruction supervisée en tout temps
	Entreposage temporaire dans les espaces sécurisés
	Mise en ballot immédiate du papier déchiqueté
	Certificat de destruction fourni au client
	Déchiqueteuses en mesure de fournir une coupe qui assure la confidentialité des informations détruites.
	Destruction d'autres supports : supervision du transport de la matière vers l'incinérateur par un employé de Recyclage Vanier.
Installations sécurisées	Système d'alarme 24 heures relié à une centrale de surveillance
	Système de caméras 24 heures en circuit fermé avec surveillance enregistrée
Employés	Vérification systématique des antécédents judiciaires à l'embauche et une fois par an.
	Signature par tous les employés de "l'Engagement de confidentialité", des règles et procédures exigées pour la confidentialité, la cueillette et le traitement des documents
	Vérification de la validité des permis de conduire pour les chauffeurs
	Opération effectuée uniquement par des employés de Recyclage Vanier. Aucune sous-traitance n'est réalisée.
Procédures d'accès	Inscription au registre et port d'une carte bien visible pour tous les visiteurs et fournisseurs
	Accès limité à la première zone sécurisée avec l'accompagnement d'une personne autorisée (ratio de 1 pour 5)
	Infrastructures des installations : 2 niveaux de protection